

Fiche de poste Directeur/trice Général(e) de l'ASA

Recrutement Juillet 2024

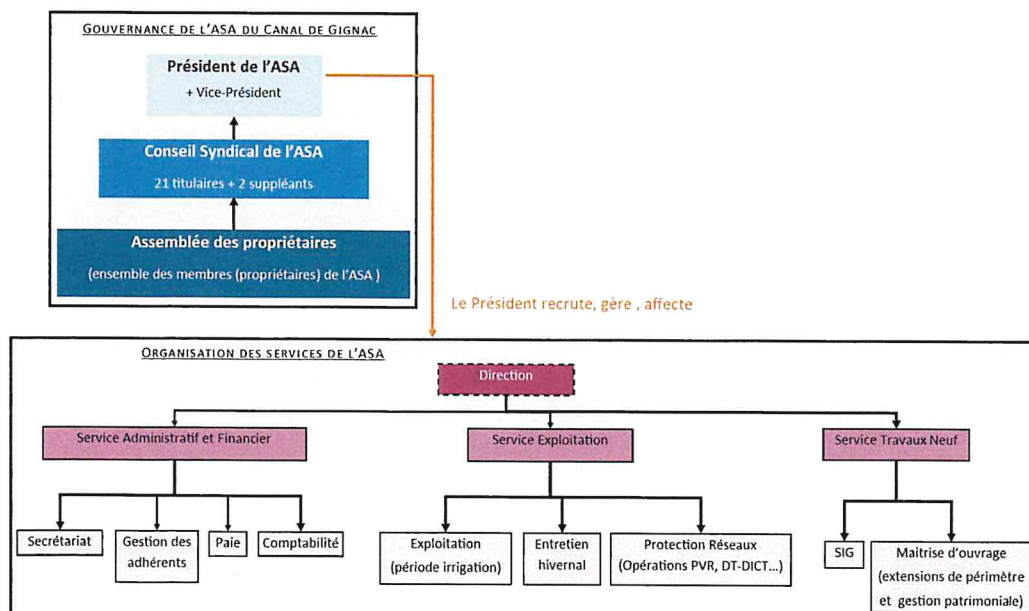
Structure et contexte

L'Association Syndicale Autorisée (ASA) du Canal de Gignac est un établissement Public à Caractère Administratif basé à Gignac (34), dont le périmètre s'étend sur 22 communes et regroupe plus de 4500 irrigants dans la moyenne vallée de l'Hérault. L'objet de l'ASA est de construire, d'entretenir et d'exploiter toutes les installations permettant le transport et la distribution d'eau brute, pour l'irrigation des terres. Le périmètre desservi par les réseaux syndicaux couvre près de 4500 ha, ce qui en fait le 2^{ème} plus grand réseau hydraulique départemental, après BRL.

Depuis 15 ans, l'ASA est engagée dans un process de modernisation ambitieux, pour répondre aux nouveaux enjeux de partage de l'eau, d'adaptation de la distribution aux besoins des usagers et de professionnalisation de la distribution.

L'ASA est indépendante de toute collectivité territoriale, mais travaille en intelligence avec les communes, les intercommunalités, les organismes de bassin, la Police de l'eau... Par analogie avec le fonctionnement d'une commune, les décisions stratégiques et les autorisations financières sont prises par le Conseil Syndical, constitué d'une vingtaine de membres. Le Président est l'homologue du maire et représente légalement l'ASA.

L'équipe administrative de l'ASA est composée d'une quinzaine d'agents, répartis en 3 services. L'organigramme fonctionnel de l'ASA est résumé dans le schéma suivant :



Localisation

Le poste est basé à Gignac (34150), avec des déplacements fréquents sur le périmètre syndical et en région. Des déplacements ponctuels plus éloignés sont possibles.

Finalité du poste

Sous la responsabilité hiérarchique du Président, le directeur est chargé de la gestion quotidienne de l'ASA, ainsi que de la gestion stratégique d'évolution à court et moyen terme de la structure. Il encadre le fonctionnement des services de l'ASA, en s'appuyant sur les différents responsables de service, il est le garant du respect des procédures légales de l'ASA, il assure l'animation des Conseils Syndicaux et des Assemblées des Propriétaires, en apportant son expertise technique, administrative, juridique et financière. Il assure l'adaptation de la structure aux défis de son époque en étant force de proposition et d'adaptation auprès de ses élus. Pour ce faire, il est attentif aux différents programmes de subventions, appels à projets etc... que peuvent émettre les financeurs et les politiques d'aménagement nationales et européennes. Conscient des particularités du modèle ASA, le directeur est également en mesure de participer à des actions réglementaires pour faire évoluer les textes et réaliser des actions de lobbying auprès des législateurs.

Missions

Gestion quotidienne de l'ASA

- Définition et supervision des procédures légales annuelles, budgétaires et administratives : budgets, bases de répartition des dépenses, rôles, assemblée des propriétaires, gestion des réclamations, etc...
- Organisation des ressources humaines et encadrement : définition et répartition des tâches entre les services, affectation des moyens humains, encadrement et suivi de l'avancement du personnel, gestion des négociations salariales, mise à jour du Statut du personnel et du document unique de prévention des risques, supervision de l'exécution des contrats des prestataires de service (paie, comptabilité) et des relations avec les organismes sociaux
- Gestion des contentieux devant les tribunaux : rédaction du mémoire préalable transmis à l'avocat et suivi des dossiers
- Supervision des porté à connaissance et défense des intérêts de l'ASA dans le cadre des procédures d'urbanisme (PLU, lotissements, opérations PVR, Dossiers d'instruction du droit des sols, Plans de prévention des risques inondation, plan d'adaptation au changement climatique, etc...)
- Evolution et adaptation des statuts, règlement de service,
- Définition et supervision de la structuration informatique des ressources documentaires et des archives (délibérations, actes d'engagement, servitudes, points de livraison,...)
- Organisation et adaptation régulière du parc informatique de la structure : prestataires, sauvegardes des données historiques, cybersécurité, adaptation au télétravail, ...
- Veille réglementaire et juridique et force de proposition pour identifier des voies d'adaptation, de mise aux normes, ...
- Veille à l'équilibre financier global de la structure, à court et moyen terme

Gestion stratégique de l'ASA

- Entretien d'une relation de partenariat durable avec les organismes de tutelle : Trésorerie Générale, Préfecture et sous-Préfecture
- Maintien et/ou développement des partenariats et relations extérieures : administrations, Agence de l'Eau, Département de l'Hérault, Région Occitanie, autres bailleurs de fonds, établissements publics territoriaux de bassin, police de l'eau, chambre d'agriculture, chambre des notaires, ASA de France, Eau Agriculture et Territoires (ex AFEID), secteur de l'enseignement et de la recherche, etc...
- Définition des programmes de modernisation à moyen terme, en lien avec les politiques de développement du territoire : suivi et défense des intérêts syndicaux au sein des Scot, PLU, SDAGE, SAGE, ... Réponse aux appels à projet lancés dans le cadre des programmes FEADER, etc...
-

Profil recherché

Formation initiale de type ingénieur hydraulique ou ingénieur agronome avec spécialisation en hydraulique et/ou expérience significative (5 ans minimum) dans un poste à niveau de polyvalence et d'autonomie équivalent.

Compétences et connaissances indispensables : fonctionnement des réseaux hydrauliques en charge et à surface libre, fonctionnement d'un établissement public (comptabilité, gouvernance par des élus, relations avec la tutelle), code des marchés publics, informatique bureautique et cartographique

Aptitudes et trait de caractère

Vous êtes responsable, très ordonné, fiable et rigoureux. Vous êtes doué de bonnes capacités de communication, de diplomatie et d'autorité.

Vous avez le sens du service public et vous êtes respectueux des obligations des agents publics (obligation de réserve, d'obéissance, etc...), vous êtes intègre dans l'exercice de vos missions.

Vous vous exprimez parfaitement, à l'oral et à l'écrit, auprès du grand public, et au sein d'une équipe professionnelle.

Vous êtes obligatoirement titulaire du Permis B

Conditions

Contrat à Durée Indéterminée (CDI), avec période d'essai de 6 mois.

Salaire en fonction du CV selon grille des ingénieurs de la fonction publique territoriale

Téléphone, ordinateur, tablette, Véhicule de fonction

Prise de poste le 1^{er} octobre 2024 au plus tard (10 j de tuilage prévus avec la directrice actuelle)

Travail à temps plein à 35h/semaine

Courrier manuscrit et CV à nous faire parvenir avant le 1^{er} septembre 2024 par courrier ou mail (accueil@asagignac.fr) à :

Mr le Président

ASA DU CANAL DE GIGNAC

1 Parc de CAMALCE

34150 GIGNAC